

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMEUBLES D'HABITATION **::

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	HONORAIRES TTC
De 0€ à 39999€	3 900€
De 40 000€ à 79 999€	7 900€
De 80 000€ à 119 999€	8 900€
De 120 000€ à 159 999€	9 900€
De 160 000€ à 199 999€	10 900€
De 200 000€ à 259 999€	11 900€
De 260 000€ à 349 999€	12 900€
A partir de 350 000€	5 %

* Charge vendeurs

** Hors vente VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR DES FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES :

7% du prix de vente HT soit 8,4% du prix de vente TTC

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Honoraires de visite + constitution du dossier = 1 mois de loyer TTC

Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).

Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.

aetmimmobilier.fr